



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LAC-SAINT-JEAN EST
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE**

AVIS PUBLIC DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal le 7 juillet 2025, à 19h, au 351, rue Turgeon, à Hébertville.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets :

La dérogation mineure vise à permettre l'implantation d'un bâtiment principal à une distance de 2,24 m de la limite avant nord et de 5,03 m de la limite avant ouest, plutôt que 6 m tel qu'exigé actuellement à la grille de spécifications 118R.

Le déplacement de la résidence a été effectué avec un permis valide émis par la municipalité.

Le nouvel emplacement avait expressément pour objectif de réduire la non-conformité préexistante.

Identification du site concerné :

Propriété de Monsieur Michel Gagnon et Mireille Bilodeau située au 567, rue Labarre à Hébertville.

Désignation cadastrale : Lot 4 684 835 cadastre du Québec.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande. Les citoyens pourront transmettre leur question ou commentaires par courriel à l'adresse suivante : dg@ville.hebertville.qc.ca ou encore par écrit à l'attention de M. Sylvain Lemay au 351, rue Turgeon, Hébertville (Québec) G8N 1S8.

DONNÉ À HÉBERTVILLE, ce 5^e jour du mois de juin de l'an deux mille vingt-cinq.


Sylvain Lemay
Directeur général et
greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Sylvain Lemay, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité d'Hébertville, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 5 juin 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5^e jour du mois de juin de l'an deux mille vingt-cinq.


Sylvain Lemay
Directeur général et
greffier-trésorier